Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260703-06_26_095-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance du 01/07/2026

Date de la convocation
25/06/2026

L' an 2026, le 1 Juillet à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/06/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : HAYS Rachel à M. CHARLO Romain, MARTINET Solange à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 06-26-095

Objet : LE CLOS DES PRES II - DESSERTE ELECTRIQUE INTERNE

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à M. Bruno HEURTEBIS, Adjoint délégué, qui rappelle que dans le cadre de l'aménagement du futur lotissement Le Clos des Prés II, de 30 lots, le syndicat Morbihan Énergies assure la maîtrise d'œuvre de la viabilisation électrique.
Après étude, il informe la commune que le coût prévisionnel de l'extension du réseau électrique pour la desserte interne est estimé à 106 610,00 € HT. Madame le Maire précise que la contribution financière de la commune est de 53 305,00 € HT, après prise en charge par le syndicat de 50% du coût des travaux.

Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer sur la présente affaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la contribution financière pour l'extension du réseau électrique (desserte interne du lotissement Le Clos des Prés II), pour un montant prévisionnel de 53 305,00 € HT, soit 63 966,00 € TTC, représentant 50% du montant estimatif total des travaux ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'engagement de contribution relatif à ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *